

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mercredi 5 mai 2021 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

**2021-05-R5819 Ouverture de la séance par vidéoconférence**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mercredi 5 mai à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le Maire M. Neil Gagnon et les conseillers Messieurs Patrick Feeny, Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

## **2021-05-R5820 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2021
4. Période de questions

### **Administration générale**

- 100.1 Avis de motion – Dépôt d'un projet de règlement modifiant la gestion contractuelle

### **Conseil municipal**

- 110.1 MRCVG – Demande appui – Décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale
- 110.2 MRCVG – Demande appui – Révision du projet de loi 88

### **Gestion financière et administrative**

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 30 avril 2021

### **Sécurité publique**

#### **Voirie**

- 300.1 Avancement des travaux – rues Marianne, Labelle, Cécile et Dominique
- 300.2 Maxime Fafard – Réclamation pour dommage dû au chemin Montcerf
- 300.3 MSP – Demande plan et devis – Aide financière inondations 3 au 6 avril 2009

### **Environnement**

- 400.1 Renouvellement contrat R.L.S. – Décision prochaine séance

### **Aménagement et urbanisme**

#### **Loisirs, Culture et bibliothèque**

- 700.1 MFFP – Gestion de la chasse au cerf de Virginie

### **Correspondance officielle reçues**

- 800.1 MRCVG – Conseil en bref – 20 avril 2021

### **Varia**

#### **Période de questions**

#### **Levée de la séance**

Adoptée.

**2021-05-R5821 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 7 avril 2021**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2021 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller M. Yvan St-Amour donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-014 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle. Un projet de règlement est également déposé.

**2021-05-R5822 Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine**

ATTENDU QUE la MRCVG a appuyé la résolution 62-03-21 de la MRC de Maria-Chapdelaine concernant les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé et afin de demander une décentralisation du système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale;

ATTENDU QUE les quatre recommandations sont :

1. Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
2. Le rétablissement d'un poste de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
3. Le rétablissement d'un Conseil des médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier : et
4. Le rétablissement d'une table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appui ces 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé et de demander une décentralisation du système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale.

Adoptée.

**2021-05-R5823 Révision du projet de loi no 88**

ATTENDU QUE le projet de loi 88 modifierait certaines dispositions concernant le resserrement des règles concernant notamment la consommation d'alcool pendant la période de la chasse, stipulant que « nul ne peut consommer de boisson alcoolisée alors qu'il chasse »;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRCVG présume que la disposition actuelle de la Loi, interdisant de chasser sous l'influence de boissons alcooliques, doit répondre aux objectifs du gouvernement en cette matière, lequel souhaitait ajouter, aux dispositions existantes, l'interdiction de consommer des drogues suite à la légalisation du cannabis;

ATTENDU QUE la pratique de la chasse, dans plusieurs régions du Québec, représente une activité sportive et de loisir, souvent en période de vacances, et que les chasseurs qui consomment de l'alcool doivent le faire de façon responsable et en respect des lois et règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appuie la MRCVG dans sa demande au gouvernement du Québec de revoir le projet no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives » et de ne modifier l'article 33 de l'actuelle « Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune » afin de n'y introduire que l'interdiction de chasser sous l'influence de la drogue, sans interdire complètement la consommation d'alcool pendant la chasse.

Adoptée.

#### **2021-05-R5824 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 30-04-2021 au montant de	18 898.29\$
Les dépenses à payer 30-04-2021 au montant	105 951.23\$
Les salaires payés au 30-04-2020 au montant de	7 438.99\$

Adoptée.

#### **2021-05-R5825 Avancement des travaux – Rues Marianne, Labelle, Cécile et Dominique**

ATTENDU QUE le contracteur Construction Michel Lacroix a commencé les travaux de réfection des rues Marianne, Labelle, Cécile et Dominique ;

ATTENDU QUE Construction Michel Lacroix inc. A fait parvenir un état d'avancement des travaux avec une facture au montant de 86 921.10\$, pour un premier décompte ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à faire le premier paiement de 86 921.10\$ et que ce montant soit imputé au compte 58 21100 000. (Subvention TECQ)

Adoptée.

#### **2021-05-R5826 Demande réclamation pour dommage véhicule**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de réclamation de M. Maxime Fafard de Montcerf-Lytton pour les dommages à son véhicule lors de son passage sur le chemin Montcerf dans la municipalité d'Egan-Sud ;

ATTENDU QUE M. Fafard indique qu'il doit passer sur nos chemins pour se rendre à Maniwaki ;

ATTENDU QUE dans sa demande, M. Fafard nous écrit qu'il a rencontré un nid de poule et que le nid de poule a arraché sa fausse aile du côté du conducteur et demande à la municipalité de payer 250\$ en dédommagement ;

ATTENDU QUE ce chemin n'est pas asphalté, donc en période de dégel, il est normal que des nids de poules se forment au printemps et que la municipalité passe régulièrement la niveleuse sur ce chemin ;

ATTENDU QUE les automobilistes conduisent très vite sur ce chemin tout en sachant qu'ils peuvent passer par la Route 105, qui elle est asphalté avec des limites de vitesse de 70 à 90 kilomètres heures ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité bénéficie d'une exonération de responsabilité en vertu de l'article 1127.2 du Code municipal du Québec;

La municipalité n'est pas responsable du préjudice causé par la présence d'un objet sur la chaussée ou sur une voie piétonnière ou cyclable.

Il est donc décidé de ne pas accéder à la demande de remboursement de Maxime Fafard.

Adoptée.

#### **2021-05-R5827 Glissement de terrain ch. Montcerf**

ATTENDU QUE du 3 au 6 avril 2009, la région a été frappée par des inondations et que la municipalité a été touchée par un glissement de terrain sur le chemin Montcerf;

ATTENDU QUE suite à plusieurs échanges entre le Ministère de la Sécurité Publique, le MTQ Hydraulique ainsi que le service de génie civile de la MRCVG;

ATTENDU QUE le SGM de la MRCVG a finalement répondu adéquatement aux questions du MTQ;

ATTENDU QUE pour poursuivre l'analyse de ce dossier, le MSP demande de faire préparer les plans et devis, scellés par un ingénieur et tous les autres documents nécessaires à l'acceptation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions afin de faire préparer les documents et informations suivantes :

- Les plans et devis pour soumissions, scellés par un ingénieur (en titre);
- Le bordereau d'estimation mis à jour;
- Un échéancier pour les prochaines étapes;
- L'obtention des autorisations requises (ex : Environnement, servitudes, CPTAQ, Hydro-Québec, etc).

Adoptée.

**2021-05-R5828 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h30.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière